

**DÉCISION RELATIVE AU RAPPORT SUR LA RÉPONSE DE
L'UNION AFRICAINE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 EN AFRIQUE**
Doc. Assembly/AU/5(XXXIV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil exécutif sur la pandémie de la Covid-19 et des recommandations qu'il contient ;
2. **EXPRIME** sa profonde reconnaissance à S.E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, Président de l'Union africaine, et aux membres du Bureau de la Conférence de l'Union africaine: S.E. M. Félix Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo, S.E. M. Abdel Fattah el-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, S.E.M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, et S.E.M. Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali, pour avoir dirigé de façon exemplaire, opportune, ciblée et efficace la réponse de l'Afrique à la pandémie de la Covid-19;
3. **FÉLICITE** le Président de la Commission de l'UA, les membres de la Commission de l'UA et le personnel de l'Union africaine pour le soutien qu'ils ont apporté au Bureau de la Conférence dans la mise en œuvre des décisions des organes de décision de l'UA sur la réponse coordonnée de l'Afrique à la pandémie de la Covid-19 ;
4. **RECONNAÎT** les progrès appréciables accomplis par l'Union africaine dans la réponse à la pandémie, notamment la mise en œuvre de la Stratégie continentale africaine conjointe de lutte contre la Covid-19, la création du Fonds de l'Union africaine pour la lutte contre la Covid-19, la formation d'une plate-forme africaine d'approvisionnement en médicaments, le Partenariat pour accélérer les tests de la Covid-19, la nomination d'Envoyés spéciaux de l'Union africaine pour la réponse à la Covid-19 et le travail inestimable effectué par le Groupe de travail africain nouvellement créé pour l'acquisition des vaccins ;
5. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par les chefs d'État et de gouvernement africains dont les actions opportunes ont donné une impulsion majeure à la prévention et la lutte contre la pandémie de la Covid-19 en Afrique ;
6. **SE FÉLICITE** des contributions des États membres de l'UA, des partenaires et d'autres organisations à la réponse de l'UA à la pandémie de la Covid-19 et **INVITE** les autres États membres et partenaires à apporter leur soutien ;
7. **RECONNAÎT** les efforts des ministres de la Santé, des Finances et des Transports et de toutes les autres parties prenantes dans leur rôle visant à répondre à la pandémie de la Covid-19 ;

8. **EXPRIME SON SOUTIEN** à la nécessité d'assurer à tous les États membres de l'UA un accès équitable et rapide au vaccin contre la Covid-19, ce qui requiert une Équipe spéciale africaine pour l'acquisition du vaccin (AVATT) pour garantir qu'au moins 60 % de la population du continent soit vaccinée ;
9. **SOULIGNE** la nécessité d'un accès universel, équitable et rapide à des produits médicaux abordables, notamment aux kits de diagnostic, aux vaccins, aux équipements de protection individuelle et aux appareils de ventilation pour une réponse rapide et efficace à la pandémie de la Covid-19 ;
10. **Reconnaissant** l'urgente nécessité d'un engagement continu de l'UA avec ses partenaires pour mobiliser le soutien aux efforts de l'Afrique dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19, **DÉCIDE EN OUTRE**, comme l'a proposé le Président de l'Union, S.E. le Président Felix Tshisekedi, de nommer S.E. le Président Matamela Cyril Ramaphosa Champion de l'Union africaine pour la riposte au Covid-19 ;
11. **NOTE** que, compte tenu de ce qui précède, il existe des circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux obligations de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) spécifiquement pour la prévention, l'endigement et le traitement de la Covid-19 ;
12. **DÉCIDE** d'appuyer la proposition de dérogation de l'OMC à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la Covid-19, figurant dans le document de l'OMC IP/C/W/669.
13. **EXHORTE** les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à la ramification de la pandémie de la Covid-19 en ce qui concerne l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique.